

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 Décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 décembre à 11h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 23 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 7

Nombre de voix pour : 7  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**Présents :** Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

**Absents Excusés / Pouvoirs :** Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à JM. PRAYER), Cécile LAPEYRE,

**Secrétaire de séance :** Alain LAURENS

**Objet : CINEMA : Demande de subvention pour la rénovation des salles de cinéma**

La Commune du DÉVOLUY est propriétaire de deux salles de cinéma dénommées « La Tanière » sise les Arcades à La Joue du Loup et « Le Rex » sise le Bois d'Aurouze à Superdévoluy.

- Salle La Tanière à la Joue du Loup : 190 places. La mise aux normes AFNOR NF27-001 (normes salle de cinéma) impose la diminution à 89 fauteuils pour un usage en salle de cinéma. Cette salle est agréée « salle fixe ».

- Salle le Rex : 145 fauteuils. Les caractéristiques de la salle (hauteur sous plafond) n'ont pas permis sa mise aux normes en tant que "salle fixe" de cinéma. Cette salle est exploitée « en itinérance » à partir de la salle "La Tanière".

Les 2 salles sont équipées en matériel numérique aux normes.  
L'exploitation de ces salles est confiée à un délégataire de service public.

La salle de Superdévoluy est très vétuste. Afin de garantir une bonne qualité d'accueil, il convient de réaliser des travaux de rénovation.  
Par ailleurs, dans les 2 salles, le matériel numérique devenant obsolète, il convient de le changer partiellement.

Il est notamment prévu :

- Pour la salle de Superdévoluy : réfection du sol et des murs, mise en place de faux-plafonds acoustiques, remplacement de la caisse, du serveur et du PC TMS (pour piloter la projection) et mise aux normes du son cinéma 5.1
- Pour la salle de La Joue du Loup : remplacement de la caisse, du serveur et du PC TMS (pour piloter la projection)

Le montant total prévisionnel du projet est évalué à 100 000€ HT

Il est proposé de solliciter une aide financière :

- auprès de La Région Sud, d'un montant de 20 000 € HT correspondant à 20% du montant total
- auprès du Département des Hautes Alpes d'un montant de 30 000€ HT correspondant à 30% du montant total

La commune entend également mobiliser les aides du CNC et solliciter tout autre partenaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** ledit projet pour un montant de 100 000€ HT,
- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour ledit projet auprès de La Région Sud pour un montant de 20 000€ HT,
- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour ledit projet auprès du Département des Hautes Alpes pour un montant de 30 000€ HT,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif au dossier,
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter d'autres aides auprès des différents partenaires et organismes

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 16-01-2025  
Publié le : 16-01-2025  
Affiché le : 16-01-2025

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Alexandra BUTEL

